

## AVENANT N° 1 REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE VITESSE 25 POWER 2021

### Art. 2 – CATEGORIES

**Cat 1** : Pilotes à partir de 7 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours.  
Machines puissance maximum 12cv à la roue arrière.

Jusqu'à 80cc 2t à variateur ou 110cc embrayage automatique

Jusqu'à 65cc 2t ou 115cc 4t à boîte de vitesse

Plaques blanches - Numéros noirs

**Cat 2** : Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 13 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation.

Machines limitées à 85cc 2t et 180cc 4t monocylindre

Machines puissance maximum 20cv à la roue arrière

Plaques noires - Numéros blancs

**Cat 3 – Moto 5** : Pilotes à partir de 10 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 15 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre.

**Moto 5** : châssis libre ayant reçu une homologation FFM : MIR, YCF, TECH SOLUTION et TVX, moteur 250 Zongshen, refroidissement à air, CPS 250, roues de 17 pouces. Boitier CDI d'origine\*. Prix maximum de 7.000€ T.T.C.

\* Les boitiers CDI d'origine peuvent être inter-changés avec ceux de la FFM, du même modèle, à la seule discrétion des officiels de la manifestation.

Machines puissance maximum 25cv à la roue arrière.

Plaques jaunes - Numéros noirs

**Cat 4** : Pilotes à partir de 16 ans révolus à la date de la manifestation ~~à condition d'avoir 2 ans de compétition auparavant.~~

Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre, de moins de 15cv à la roue arrière.

Plaques rouges - Numéros blancs

**Cat 5** : Pilotes à partir de 16 ans révolus à la date de la manifestation ~~à condition d'avoir 2 ans de compétition auparavant.~~

Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre, de plus de 15cv et de moins de 25cv à la roue arrière.

Plaques blanches - Numéros rouges

Les catégories 4 et 5 rouleront sur le même créneau horaire. Il y aura 2 classements distincts.

Sur décision du jury de l'épreuve, dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie s'avérerait insuffisant, celle-ci pourrait être incorporée dans une autre catégorie sans toutefois dépasser le nombre de participants figurant dans l'homologation du circuit.

**Les motos électriques sont autorisées sous réserve de respecter les règles de puissance dans les catégories mentionnées ci-dessus. Ces dernières apparaîtront dans un classement séparé.**

Paris, le 19 janvier 2021